

Les contradictions de la lutte contre le travail des enfants

• Aurélie Leroy
Historienne,
Chargée d'étude au
Centre tricontinen-
tal (Belgique)

Parler du travail des enfants n'est pas une mince affaire. Souvent, on attend de celui qui en parle qu'il le condamne par automatisme et désavoue fermement une pratique considérée comme archaïque et indigne. Si le travail des enfants peut recouvrir des zones d'exploitation, étendues et réelles, qui réclament une condamnation immédiate, il n'en est pas toujours ainsi. Le travail des enfants renvoie à une variété infinie de situations singulières qui s'inscrivent dans des contextes spécifiques à chaque société et à chaque communauté.

Lutter contre le travail des enfants : un message à vocation universelle ?

Le travail des enfants ne constitue donc pas une occupation homogène. Il se décline de bien des façons. Il peut être contraint ou choisi, réalisé dans sa famille ou pour un tiers, rémunéré ou non payé, visible ou caché, partiel ou à temps plein. L'enfant peut être scolarisé ou non, isolé ou vivant dans sa famille, travaillant à son compte ou pour celui d'un employeur, exploité ou bien traité.

Dès lors, quand on dit être « contre » le travail des enfants. Que cela signifie-t-il ? Vise-t-on l'interdiction pure et simple de toutes les formes de travail des enfants, ou de celles considérées comme « inacceptables » ? Dans ce dernier cas, il en découle qu'il existerait des « bonnes » et des « mauvaises » formes de travail ? Mais alors, où placer la ligne de partage ? On se rend compte que le consensus qui existe autour de l'opposition de principe au travail des enfants, s'effrite rapidement lorsque l'on s'intéresse de près au phénomène.

Une condamnation systématique pose aussi question au regard de l'histoire contemporaine des pays industrialisés. Le concept de travail des enfants est un concept made in Europe qui a connu « son heure de gloire » au moment de la révolution industrielle. L'enfant était alors un acteur clé de la sphère productiviste, doté d'une valeur économique et soumis à des travaux dangereux. La crainte de bien des familles était alors moins la surcharge que la pénurie de travail pour l'enfant. Ce n'est que par la suite, que le mouvement en faveur de l'éducation obligatoire a contribué à faire reculer le phénomène du travail des enfants dans les pays industrialisés.

Ce saut de puce dans l'histoire pour se rappeler que les conceptions de l'enfance et du travail sont situées dans le temps et l'espace. Dans nos sociétés occidentales, l'enfance est désormais perçue comme une période à haut risque qui nécessite la protection de la part du monde adulte. L'enfance est considérée comme une période d'insouciance, d'apprentissage et d'absence de contraintes. En réaction, le travail des enfants est estimé comme un fléau et l'enfant travailleur comme une victime. L'école et la famille sont devenues les seuls lieux de socialisation valorisants et structurants.

Cet idéal type répond aux normes culturelles de l'Occident qui ont été influencées par le christianisme et la culture de la classe moyenne. Malgré son caractère très « relatif », cette construction sociale tend néanmoins à s'imposer depuis plusieurs décennies comme une référence à caractère universel, ce qui ne va pas sans poser problème. En effet, cette opinion dominante, répercutée par les grandes conventions internationales, apparaît comme un « produit d'importation » (Bonnet, 1999). La technicité, la langue, l'esprit des textes ayant trait au travail des enfants, créent un décalage abyssal entre les législations en vigueur, les codes du travail et la réalité des individus. Les traités ont beau être signés par la majorité des nations - en tout cas par leurs hauts représentants -, ils ne font pas l'unanimité.

Tout d'abord, se pose la question de la pertinence à donner à ces conventions. Prétendre à une vision globale de l'enfance et apporter des solutions « clés en main » n'est-il pas déraisonnable au regard de la complexité du phénomène

*Alternatives Sud,
« Contre le travail
des enfants ? »,
Syllepse/CETRI,
Paris/Louvain-la-
Neuve, 2009
Leroy A./Coordina-
trice de l'ouvrage.*

et des contextes ? Comme le déclarait Save the Children (SVC) : « *si certaines formes de travail sont effectivement en violation avec les droits de l'enfant, d'autres ne le sont pas* ». Et dans la plupart des cas, ce qui complique évidemment l'élaboration des solutions, le travail des enfants comporte des aspects positifs et d'autres négatifs ; et peut donc être à la fois nuisible et bénéfique au développement de l'enfant.

Une interdiction systématique est-elle alors la solution ? Le travail peut avoir un impact majeur sur le droit des enfants. Il peut tuer, blesser, il peut avoir des effets psychosociaux négatifs considérables, mais le travail peut aussi aider les filles et les garçons à réaliser leur droit à la survie et au développement. Leur revenu peut servir à acheter de la nourriture et payer des soins de santé, à payer leurs frais scolaires ou ceux de leurs frères et sœurs plus jeunes. Le travail peut renforcer le respect de soi, quand les enfants savent qu'ils contribuent au revenu des ménages... Une approche circonstanciée qui apporte « *des réponses différentes... adaptées à des formes différentes de travail et à des enfants différents* » (SVC, 2003), ne pourrait-elle pas être une alternative crédible ?

Il ne s'agit pas ici de défendre un « droit » au travail (un pas franchi, à certaines conditions, par des organisations d'enfants et de jeunes travailleurs), mais bien d'accepter que le travail, même si cela n'est pas un « premier choix », peut contribuer à l'amélioration des conditions et des droits des enfants.

La seconde critique souvent adressée aux législations et aux normes du travail est leur manque d'efficacité. Le travail réalisé par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ces dernières décennies a été considérable. Il a permis des avancées et a dressé de puissants garde-fous pour protéger les travailleurs. Néanmoins, malgré ces progrès, la situation reste inquiétante, et encore plus en ces temps de crises. Sur les 1,586 milliards d'enfants de 5 à 17 ans que compte le monde, 215 millions sont des enfants travailleurs selon les critères établis par l'OIT. En Afrique subsaharienne où la situation est la plus alarmante, un enfant sur quatre travaille.

Les normes internationales en matière de travail des enfants ont contribué à faire reculer le

phénomène. Toutefois, deux limites sérieuses se posent à son action. Bien que contraignantes, les législations sont souvent inappliquées : pas de volonté politique, pas de budget, pas d'inspection du travail. Ensuite, faute d'adéquation avec la réalité et pour des raisons opératoires, elles excluent une majorité d'enfants travailleurs de leur champ d'application.



Les « exclus » de la lutte contre le travail des enfants

Le monde compterait donc à ce jour 215 millions d'enfants travailleurs. Cette estimation est en réalité largement sous-estimée en raison du manque de précision qui entoure l'expression « travail des enfants ». Les sciences sociales ne se sont que tardivement intéressées à la question et c'est en raison d'un vide en la matière que des organisations comme l'OIT ont tenté de donner une définition opératoire au travail des enfants afin de pouvoir mener des politiques. Cette définition a laissé sur le carreau de nombreux enfants en situation d'exploitation en raison à la fois de son caractère eurocentrique et de son pragmatisme excluant.

Tout d'abord, la perception du travail des enfants défendue par l'OIT reste très urbaine et industrielle. Elle est en cela marquée par le souvenir (imprécis) de l'expérience européenne de lutte contre le travail des enfants au 19^{ème} siècle. La conséquence directe a été que le travail des enfants en milieu agricole a été longtemps négligé ou mal appréhendé, sans compter qu'il se combinait à la fausse idée que le travail familial en milieu rural ne pouvait être néfaste aux enfants.

Or, c'est justement là, dans l'agriculture, essentiellement familiale, que se trouve la majorité des enfants travailleurs.

Ensuite, pour continuer à être « efficaces et fonctionnels », les législateurs ont défini des « critères », tels que l'âge ou la dangerosité du travail pour identifier les enfants qui devaient être protégés. L'OIT a estimé également que, pour « rentrer dans les conditions », l'enfant devait réaliser une « activité économique ». La légitimité de ce critère pose question.

Dans les faits, il contraint à laisser sur le carreau une masse innombrable d'enfants qui réalisent des tâches domestiques au sein de la famille, ou qui sont actifs dans l'entreprise ou l'agriculture familiale, ou encore dans le secteur informel. Les tâches que les enfants réalisent sont ainsi considérées légalement comme répondant à des exigences familiales, et non pas comme du travail. La sphère familiale est-elle censée protéger les enfants des effets néfastes du travail ? On aimerait y croire, mais l'exploitation intra-familiale n'est malheureusement pas une exception.

Le discours officiel défendu par les principales organisations et l'ensemble de la communauté internationale semble aujourd'hui en décalage avec la situation existante. Les textes légaux et les politiques d'intervention proposés se révèlent inadéquats, et les « résultats », pour reprendre la terminologie de l'OIT, insuffisants¹. Pour autant, il serait faux de taxer l'OIT d'aveuglement. Cette institution est bien au fait de la réalité du terrain et tente, avec les moyens qui sont les siens, d'apporter des ajustements à sa politique. Elle s'intéresse ainsi de près à des problématiques comme l'extension de son champ de compétence à l'économie informelle, à la prégnance du travail des enfants dans l'agriculture, à la mise sur pied de nouveaux indicateurs pour tenter d'évaluer l'impact du travail des enfants au sein des familles, etc.

L'OIT, on le voit, est une institution qui peut se remettre en question, qui révisé ses positions. Toutefois, elle reste peu perméable aux idées et propositions défendues par des acteurs qui n'évoluent pas dans la même sphère idéologique qu'elle. Le débat sur le travail des enfants reste en effet polarisé entre deux écoles : celle des « abolitionnistes » dont l'OIT est la tête de file et

qui prône la fin du travail des enfants, et celle des « régulationnistes », représentés notamment par les mouvements d'enfants et d'adolescents travailleurs, dont la tendance générale est de rejeter « l'interdiction totale et indiscriminée du travail, considérant que certaines formes peuvent être bénéfiques aux droits de l'enfant » (Alternatives Sud, 2009).

Les enfants vivant et/ou travaillant dans la rue

Les formes que peuvent prendre le travail des enfants sont nombreuses et variées. Certaines d'entre elles placent l'enfant en situation de vulnérabilité du fait de la dangerosité de leur activité, mais aussi en raison du caractère peu réglementé de certains secteurs – agriculture, économie informelle, ou de la difficulté d'atteindre ces enfants par des moyens classiques. Une majorité d'entre eux reste alors « intouchables » et leur travail inaperçu.

Les filles et garçons qui travaillent dans la rue font partie de cette catégorie de travailleurs. Exposé aux abus, à la violence et à l'exclusion, ils sont marginalisés, stigmatisés, et plongés dans un monde où la débrouille et la survie font office de lois. Les enfants en situation de rue ne constituent toutefois pas un groupe homogène. Certains sont en rupture totale avec leurs familles et d'autres ne le sont pas. Le sexe, l'âge, la durée de vie dans la rue les distinguent. Certains sont des « résidents permanents », d'autres de « nouveaux arrivés ». Le mode d'entrée et de survie dans la rue ainsi que le statut occupé par le jeune leur confèrent un profil particulier.

La trajectoire personnelle et le cadre dans lequel chacun s'inscrit sont donc uniques et ont pour corollaire que les politiques d'intervention doivent être « à leur mesure », c'est-à-dire qu'elles doivent prendre en compte le caractère multidimensionnel, dynamique et complexe des situations d'enfants vivant ou travaillant dans la rue.

Les facteurs à l'origine du départ vers la rue sont inter corrélés et étroitement liés à des contextes, locaux ou globaux, qui concourent à accroître la vulnérabilité de ces jeunes acteurs. Les facteurs push, qui sont les contraintes extérieures qui poussent les enfants vers la rue, se déclinent de

1. Pour la période 2004-2008, on observe un ralentissement dans le rythme global de la baisse du travail des enfants. En Afrique subsaharienne, le travail des enfants est en augmentation.

plusieurs façons. Les motifs socio-économiques sont ici évidemment déterminants. Le phénomène des enfants de rue prend place dans la situation globale de crise urbaine et de crise de l'Etat post-colonial. Celles-ci sont à mettre en relation avec la restructuration néolibérale imposée aux économies du Sud dans les années 1980. Les programmes d'ajustement structurel ainsi que les orientations politiques et la mal gouvernance qui ont suivi, ont conduit à une urbanisation anarchique sans développement qui a fait la part belle aux inégalités et à la pauvreté.

Les motifs migratoires liés à l'instabilité politique et aux guerres sont aussi de cet ordre et conduisent les enfants et les jeunes à « bouger », à migrer en espérant améliorer leur condition. La déstructuration des familles (suite à un deuil, un divorce, un remariage, un problème d'addiction ou de violence) et la persistance de pratiques socioculturelles préjudiciables (enfants sorciers, mariages précoces, dérives du « confiage », etc.) participent à la destruction de l'environnement protecteur du jeune et le pousse vers la rue qui devient « sa » référence. A cela s'ajoutent encore des causes structurelles comme le changement climatique, les catastrophes écologiques ou la pandémie du sida qui en Afrique subsaharienne a amené plus de 15 millions d'enfants à perdre un ou deux de leurs parents.

Si l'environnement politique, social et économique que subit l'enfant est déterminant dans son arrivée dans la rue, il ne suffit toutefois pas, à lui seul, à expliquer le phénomène.

Comprendre le phénomène des enfants des rues, c'est aussi tenir compte de l'enfant en tant qu'acteur et protagoniste ; c'est se recentrer sur le principal concerné, l'enfant, et entendre quels sont les motifs qui l'ont amené à « faire carrière » en rue (facteurs pull). La ville est souvent l'espoir d'une vie meilleure, elle est perçue comme un lieu de liberté et de rêves, d'un Eldorado prochain. Une culture de rue tend également à émerger et à attirer les jeunes qui représentent environ la moitié de la population urbaine dans les pays d'Afrique subsaharienne. Dans un contexte de précarisation extrême des conditions de vie, de faillite de l'économie formelle, de désengagement et de corruption de l'Etat, marqué en permanence par la violence

structurelle, la rue devient « *une nouvelle voie d'affirmation identitaire, de revendication populaire et de débrouille économique* » (Biaya, 2000).



La rue, au travers des yeux du jeune, peut représenter un environnement inhospitalier mais aussi, paradoxalement, un espace aux aspects ludiques, créatifs et récréatifs. Un lieu où il se refaçonne une figure, une identité, un système de valeurs, tentant ainsi de se réapproprier son destin. L'adoption d'une telle stratégie peut aider l'enfant ou l'adolescent à adopter une représentation positive de lui-même, tout en sachant que cette identité représente en même temps ce que la société rejette. Au travers et « grâce » à la rue, les jeunes peuvent aussi manifester leur désir de se défaire des logiques politiques et sociales anciennes dominées par la religion, l'ethnie, les partis politiques, l'Etat ou la famille. Ils prennent distance et produisent « dans » et « par la marge », une véritable culture de la rue urbaine (Biaya, 2000). En résumé, ils prônent une identité de rupture. Ils se détachent et contestent des codes anciens imposés pour affirmer les leurs. Cela ne signifie pas que ces jeunes n'ont pas un souci d'intégration, mais à travers d'autres voies que celles « admises et légitimées socialement » (Perez Lopez, 2009).

La violence urbaine a une place dans les stratégies d'affirmation de soi développées par les jeunes. Néanmoins, si ces derniers peuvent être les auteurs d'actes de violence, ils restent avant tout et plus globalement, les victimes préférentielles de celle-ci.

Ils sont ainsi touchés par la violence structurelle, c'est-à-dire cette violence qui résulte des actions et des injustices qui visent à maintenir des structures permettant la domination d'un groupe de personnes sur un autre et entraver ainsi toute forme d'émancipation (Ayimpam, 2008). Ils sont les victimes de mécanismes d'exclusion, de la violence sociale et relationnelle et sont également les victimes de la violence physique : entre pairs, entre bandes et dans la bande ; de la part d'un aîné, d'un chef de bande dans le cadre de rites initiatiques ou de compensations pour la « protection » de l'enfant. Majoritairement perçus par les autorités comme des fauteurs de troubles et des délinquants, les enfants de la rue sont les cibles de la justice illégale et de la répression policière. Dans certains cas, ils sont aussi marchandisés, embrigadés de force comme enfants soldats dans des armées rebelles des régions proches ou lointaines. Violence urbaine et violence armée se rejoignent alors et échangent leurs acteurs, enfants compris.

Conclusion

La violence urbaine est un des éléments avec lequel l'enfant doit composer son existence dans la rue. Celle-ci répond, on le voit, à des dynamiques sociales locales aussi bien que globales.

On peut être déconcerté par le rapport ambigu que certains enfants entretiennent avec la rue. L'expérience qu'ils en ont peut être vécue négativement, mais certains jeunes y voient une référence plutôt positive. Ce qui nous amène à conclure que l'arrivée, la survie et le maintien des enfants dans la rue sont donc les conséquences certes avant tout de contraintes extérieures, mais aussi d'initiatives prises par l'enfant lui-même.

Les groupes d'enfants et de jeunes qui travaillent dans la rue sont vulnérables et difficiles à protéger. Pour que les programmes d'intervention et, plus largement, les politiques sociales aient un impact véritable, il est nécessaire de s'attaquer aux causes structurelles, mais aussi de prendre en compte la parole, les stratégies et les choix des jeunes. Sans cela, toute tentative pour améliorer leurs conditions d'existence risque d'être vaine et inadaptée. ||